

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DDCT 158 Convention avec l'association Wimoov pour l'attribution d'une subvention (12 000 euros).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Wimoov ;

Sur le rapport présenté par Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 12 000 euros est attribuée à l'association Wimoov (18534 – 2018-08660) au titre de l'année 2018.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Wimoov, dont le siège social est au 102C, rue Amelot (11e) et le siège administratif au 41 rue du Chemin Vert (11e), une convention dont le texte, joint à la présente délibération, précise les modalités de la collaboration de la Mairie de Paris avec la dite association.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 65748, destination 34800010, du budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

